

Séance Budgétaire du 22/04/2011



Le conseil, régulièrement convoqué le 08/04/2011
s'est réuni le 22/04/2011 à 18h30.

Absents = G. Cuenot (procuration à T. Nonnette)
J.N. Capra (proc. à A. Blessemaille)

Tu. Nonnette est nommé Secrétaire de séance.

→ Compte de Gestion 2010 = M/08
présenté par le trésorier municipal, il est adopté à l'unanimité
avec un excédent en fonctionnement de 194.149,07 €
et un excédent en investissement de 69.641,55 €

→ Compte Administratif 2010 = M/09
présenté par T. Nonnette, conforme en tous points au compte de
gestion - Adopté à l'unanimité.

→ Affectation du résultat : M/10
Sur la base du CA 2010, le conseil décide d'affecter
le résultat de fonctionnement ainsi :
- Compte 002 "excédent reporté" = 194.149,07 €

→ Taxes Directes Locales = M/11
Après exposé du maire concernant le mode de
calcul des impôts locaux et l'évolution des bases
comme des taux, le conseil décide (10 pour 1 contre)
d'augmenter uniformément les taux des taxes de 2,5% =
- Taxe d'Habitation = 9,97%
- Taxe Foncier Bâti = 6,31%
- Taxe Foncier Non Bâti = 11,69%

→ Prix de l'eau en 2011 = M/12
Une nouvelle taxe prélevée par l'Agence de l'Eau devrait
alourdir la facture Eau 2011.
De plus, le prix du m³ actuel, acheté par la commune
(0,73 €) au Syndicat des Eaux pourrait augmenter
considérablement.
Dans l'attente, le conseil décide une augmentation très
modérée du prix de m³ d'eau soit : 0,95 € HT

→ Location 2011 des compteurs d'eau = M/13
Compte tenu des coûts d'intervention et de la durée
de vie des appareils, sur proposition du maire, le
conseil décide un prix de location à 20 € pour 2011.

→ Loyer des immeubles non bâtis = M/14
Le bail immobilier cédé à D. Nelaton sera réévalué
sur la base de l'indice fixé par arrêté
prefectoral

→ Location stationnement taxi = M/15.

Le conseil décide de renouveler pour un an (06/2012) l'autorisation de stationnement par un taxi de N. Parmantier = Société Espace-Taxi à Roche-lès-B. moyennant une redevance de 33 euros

→ Relais Orange - Loyer 2011 = M/16.
Le conseil missionne le maire pour que le loyer concernant l'implantation du relais Orange soit perçu dans son entier pour l'année 2011 soit = 4500 €

→ Placement Compte à Termes : M/17
Pour la dernière année, car les travaux de réhabilitation du bâtiment devrait intervenir en 2012 le conseil décide le placement en CAT de 196.000 €

→ Budget Primitif 2011 = M/18

Sur la base de tous ces éléments le maire propose au conseil qui l'accepte à l'unanimité le budget suivant :

En Fonctionnement = - dépenses = 67.417 €
- recettes = 261.566 €

En Investissement = - dépenses = 20.573 €
- recettes = 90.214 €

Information : Le conseil est convoqué pour le 04/05/2011 afin de décider de la suite à donner à l'étude de faisabilité concernant les travaux à réaliser pour l'aménagement du bâtiment communal.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil,

